



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Communiqué de presse

28 septembre 2022

La BCE lance une consultation sur un guide relatif à la manière d'évaluer les acquéreurs de participations qualifiées dans les banques

- La BCE invite les banques, les investisseurs et les autres acteurs impliqués dans les acquisitions bancaires à formuler des commentaires
- Le guide clarifie les pratiques prudentielles de la BCE s'agissant des évaluations des participations qualifiées
- La période de consultation s'achèvera le 9 novembre 2022

La Banque centrale européenne (BCE) lance ce jour une [consultation publique](#) sur son [projet de guide sur les procédures relatives aux participations qualifiées](#). Le guide vise à clarifier la façon dont la BCE évalue les demandes d'acquisition de participations qualifiées dans des banques.

Un actionnaire qui possède au moins 10 % d'une banque donnée, ou qui exerce une influence significative sur celle-ci, est considéré comme détenant une « [participation qualifiée](#) ». L'autorisation préalable de la BCE est nécessaire pour acquérir une participation qualifiée ou pour franchir certains seuils, par exemple 20 %, 30% ou 50 % du capital ou des droits de vote d'une banque.

Les acquisitions de participations qualifiées sont généralement déclenchées dans le cadre de projets de fusions et acquisitions.

La BCE conçoit le guide sur les procédures relatives aux participations qualifiées comme un manuel convivial à l'usage des utilisateurs. Le guide explique qui a l'obligation de se soumettre aux évaluations des participations qualifiées, quelle est la documentation requise pour faire une demande et comment la BCE évalue ces transactions. Il fournit également des informations sur les structures d'acquisition complexes, l'application du principe de proportionnalité et les éléments de procédure spécifiques.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Communiqué de presse / 28 septembre 2022

La BCE lance une consultation sur un guide relatif à la manière d'évaluer les acquéreurs de participations qualifiées dans les banques

La publication du guide a pour objectif d'accroître la transparence vis-à-vis des intervenants de marché en expliquant la pratique prudentielle de la BCE lors de l'évaluation de l'acquisition de participations qualifiées. Il s'appuie sur le cadre juridique applicable et sur l'expérience acquise au fil des années dans l'évaluation de ce type de transactions.

Ce guide complètera le guide de la BCE relatif à l'approche prudentielle de la consolidation dans le secteur bancaire ([*Guide on the supervisory approach to consolidation in the banking sector*](#)), les deux guides portant sur des aspects complémentaires.

La consultation concernant le guide sur les procédures relatives aux participations qualifiées débute ce jour et s'achèvera le 9 novembre 2022. La BCE publiera les commentaires reçus ainsi qu'un compte rendu et la version finale du guide.

**Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à [Andrea Zizola](#)
au : +49 69 1344 6551.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France